## CONTRAT RIZ AU LAIT ET FAISSELLE DE CHEVRE – ENGAGEMENT ANNEE 2025

Producteur :	Adhérent(es) de l'amap :
Pascal et Christine Saintemarie	le Panier vanvéen
La chèvrerie d'Haussez	Nom:
3, rue du Château-Bleu	Courriel:
76440 Haussez	Téléphone:
02.76.22.30.25.	
lachevreriedhaussez@hotmail.fr	
<b>Référent :</b> José Nuevo ,	
pepon2@free.fr	

Les signataires du présent contrat s'engagent pour les distributions entre le 1<sup>er</sup> avril et le 25 novembre 2025 et à respecter les principes et engagements définis dans la charte des Amap (texte de la charte disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap-Ile-de-France : http://www.amap-idf.org). A savoir :

## Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production (paiement à la souscription) ;
- assurer au moins une permanence de distribution par période d'engagement ;
- gérer son abonnement (les retards et absences aux distributions);
- participer aux réunions organisées par l'association.

## Engagements du producteur partenaire :

- livrer à chaque distribution des produits de qualité, frais, de sa ferme ;
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'exploitation ;
- accueillir les visites préalablement organisées d'adhérents sur le lieu de production ;
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs: Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie des animaux, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les partenaires.

La part de récolte : Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'abonné d'un certain nombre de paniers de crottins de chèvre tous les mois par le producteur durant la période d'engagement et sous réserve des mises bas.

**Planning des distributions :** 1<sup>er</sup>, 15 et 29avril, 2, 16 13et 27 mai ; 10 et 24 juin, 8 et 22 juillet, 5 et 19 août, 2, 16 et 30 septembre, 14 et 28 octobre, 11 et 25 novembre. **Soit 18 distributions.** 

Distribution des paniers : Le mardi, de 18 h 30 à 20 heures, au marché couvert de Vanves.

Paniers choisi	NOMBRE	PRIX	TOTAL
Faisselle (250 g, se conserve		3,90 x =	
1 semaine)			
Riz au lait (120 g, par 4, se		5 x =	
conserve 11 jours))			
MONTANT A REGLER			

Paiement en 1	chèque à l'ordre de : La Chèvrerie d'Hau	ssez (ATTENTION A L'ORTHOGRAPHE, nous a dit la productrice)
Chèque : n°	; banque :	; montant :

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à Vanves le :

Nom de l'adhérent : Nom des producteurs : Pascal et Christine Saintemarie Signature : Signature :